

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD80

présenté par

M. Descoeur, M. Fabrice Brun, M. Bourgeaux, M. Kamardine, M. Brigand, Mme Petex, M. Viry,
M. Vatin, Mme Périgault, M. Taite, M. Emmanuel Maquet, Mme Frédérique Meunier, M. Ray,
M. Dive, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dubois et Mme Duby-Muller

ARTICLE 9

Après le mot :

« qualité »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Il est proposé, à travers cet amendement, de supprimer la proposition selon laquelle l'Etat mettra à l'étude des conditions dans lesquelles la réalisation de certains modules d'évaluation pourrait conditionner le bénéfice de certaines aides publiques. Il semble en effet prématuré de prévoir le conditionnement des aides publiques aux conclusions de ces diagnostics dont les contours sont encore flous et pour lesquels il n'est pas précisé s'ils seront gratuits et quels seront leurs coûts.